

**N°22 - Novembre 2009**

*La dernière Assemblée Générale de notre Mutuelle, en juin 2009, a été principalement consacrée au développement de nos interventions en matière d'action solidaire.*

*Elle a souligné l'importance de renforcer ses champs d'action, que ce soit dans le domaine du handicap ou dans les secteurs où les restes à charges sont importants, voire non pris en charge. La Mutuelle peut vous aider en cas de difficultés financières liées à des problèmes de santé et peut intervenir sous formes d'aides, de prêts d'indemnités ou d'allocations.*

*Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous adresser à vos correspondants locaux de la Mutuelle de l'INSEE.*

Le Président

## **Les aides**

En matière d'aides liées à la santé, l'assemblée générale a défini les axes prioritaires sur lesquels la Mutuelle peut intervenir - cette liste n'est pas limitative :

- les maladies graves, notamment les affections de longue durée, lorsque celles-ci engendrent des situations financières difficiles,
- les maladies rares dites « orphelines » peu ou pas prises en charge par la sécurité sociale notamment sur les frais de transports ou de traitements ,
- le handicap pour l'aide à l'adaptation du logement ou l'équipement matériel nécessaire à certains types de situation (cécité,...),
- le gros appareillage (fauteuil pour handicapé, lits et autres accessoires,...) ,
- les prothèses acoustiques, capillaires ou mammaires, en complément des prestations de sécurité sociale et de mutuelle.
- l'aide pour frais d'obsèques à ceux qui supportent les frais funéraires pour des membres participants de plus de 65 ans ou ayant droits,
- une allocation journalière<sup>1</sup> pour les membres participants en activité bénéficiaires d'un congé d'accompagnement pour un proche en soins palliatifs,
- l'aide ménagère <sup>2</sup>à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les membres participants directs et veuves ou veufs de plus de 65 ans (une information individuelle sera faite à tout ceux qui peuvent y prétendre),

D'autre part la Mutuelle peut également accorder des aides en cas de difficultés financières passagères liées à des problèmes familiaux ou sociaux. En règle générale, ces aides sont conditionnées par une demande d'intervention auprès des services sociaux (pour les adhérents qui peuvent y prétendre).

---

<sup>1</sup> À compter du 1er janvier 2010

<sup>2</sup> Voir § aide ménagère page 2

Bien sûr, l'octroi de ces aides n'est pas systématique. Il est fonction de critères tels que les ressources du demandeur.

Ces demandes sont soumises à l'appréciation de la commission d'action sociale.

## Les prêts

La Mutuelle peut également vous accorder des prêts complémentaires ou non aux éventuelles aides.

Ces prêts sans intérêts sont remboursables en 24 mensualités maximum et ne peuvent dépasser 1500€<sup>3</sup>.

Il sont soumis à divers critères pour leur attribution tels que les ressources et la solvabilité du demandeur.

Trois types de prêts peuvent être accordés :

- les prêts santé pour le financement de restes à charges importants, plus particulièrement lorsque ceux-ci sont générés dans le cadre de réseaux mutualistes labellisés tels que :
  - o les établissements hospitaliers conventionnés RFH (règlement fédéral hospitalier),
  - o les soins prothétiques en dentisterie dans le cadre du protocole MFP - CNSD<sup>4</sup> chez un chirurgien dentiste adhérent.
- Le prêt congé d'accompagnement dans les mêmes conditions que l'allocation . Ce prêt est limité au montant maximum et remboursable dans les mêmes conditions que les autres prêts.
- Le prêt à caractère social pour les aléas de la vie. Celui-ci, comme pour les aides de même nature, est également conditionné par une demande d'intervention auprès des services sociaux .

## Aide ménagère

Depuis le gel de la prestation interministérielle d'action sociale d'aide ménagère au 1<sup>er</sup> janvier 2009, aucun processus n'a été réamorcé par le ministère de la Fonction publique. Le Conseil d'Administration de la Mutuelle a décidé la mise en place d'une nouvelle prestation destinée aux fonctionnaires , veuves ou veufs de fonctionnaires âgés de plus de 65 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette prestation sera entièrement à la charge de la Mutuelle et sera modulée selon des critères d'âge et de ressources sur la base de 8 heures par mois à un tarif forfaitaire de 17 €.

Les adhérents susceptibles d'être concernés recevront un courrier individualisé.

## Démarches

Pour toute démarche concernant l'action solidaire, vous pouvez prendre contact avec vos correspondants locaux de la Mutuelle<sup>5</sup> qui pourront vous fournir les documents nécessaires mais également vous orienter dans vos démarches en fonction de votre situation.

<sup>3</sup> 1560 € à compter 1<sup>er</sup> janvier 2010

<sup>4</sup> voir encadré « protocole MFP-CNSD »

<sup>5</sup> Voir tableau des correspondants à la dernière page

## Protocole MFP - CNSD

La Mutualité Fonction Publique (MFP) et la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires (CNSD) ont signé un protocole afin d'améliorer votre accès aux soins et aux traitements dentaires. Plusieurs Mutuelles, dont MGEFI adhèrent à ce protocole qui concerne :

- les soins prothétiques : couronnes métalliques, couronnes céramo-métalliques,
- les traitements d'orthopédie dento-faciale (OFD),
- le traitement de la maladie parodontale uniquement dans l'offre « Vita-Santé »

Si votre chirurgien-dentiste a signé ce protocole (environ 30 000 en France), vous pourrez bénéficier d'une dispense d'avance de frais, d'honoraires plafonnés, d'un reste à

charge maîtrisé et d'un devis valable 6 mois.

### Comment procéder ?

Avant le début des travaux, vous devez vous assurer que votre dentiste est bien signataire du protocole. Votre praticien vous remettra alors un **devis protocole MFP/CNSD** (également téléchargeable sur le site MFPS) que vous transmettez à l'adresse indiquée ci-dessous. Votre section locale MFPS vous adressera en retour la notification d'engagement de paiement à remettre à votre dentiste qui pourra commencer les soins. À la fin des travaux, vous réglerez à votre dentiste uniquement le reste à charge et les traitements n'entrant pas dans le protocole.

MFP Services  
Gestion optique/dentaire  
16 rue Théodore Blanc  
CS 61197  
33040 Bordeaux Cedex

## Praticiens ou établissements conventionnés MFPS

Vous souhaitez obtenir des informations sur :

- la recherche d'un prestataire de soins qui a passé une convention ou non avec MFPS (dentiste, médecin, pharmacien, établissement...),

mais aussi sur :

- vos remboursements de soins,
- votre dossier personnel,

connectez - vous sur le site :

<https://santepratique.mfpservices.fr>

ou contactez la plateforme téléphonique :  
Tél. 0808 0808

## Appel de candidature au Conseil d'administration

Notre Conseil d'Administration est composé de 14 administrateurs (art. 7 du règlement intérieur).

Un poste est à pourvoir suite à la démission d'un de ses membres.

Les membres participants désirant faire acte de candidature devront faire parvenir leur demande manuscrite motivée au siège de la Mutuelle par courrier recommandé avec accusé de réception.

Date limite de réception : 5 décembre 2009.

Le Conseil d'administration de décembre procédera à la cooptation d'un candidat.

Celui-ci sera validé par l'Assemblée Générale de juin 2010.

## Vos correspondants de la mutuelle de l'INSEE en régions :

Région	Correspondant	Téléphone	e-mail
Alsace	MANOUVRIER Muriel	0388524061	<a href="mailto:muriel.manouvrier@insee.fr">muriel.manouvrier@insee.fr</a>
Antilles-Guyane	MANDRET Chantal	0590214715	<a href="mailto:chantal.mandret@insee.fr">chantal.mandret@insee.fr</a>
Aquitaine	CHABBAT Chantal	0557950431	<a href="mailto:chantal.chabat@insee.fr">chantal.chabat@insee.fr</a>
Auvergne	Pas de correspondant <sup>1</sup>		
Basse-Normandie	ROCHART Thierry	0231151150	<a href="mailto:thierry.rochart@insee.fr">thierry.rochart@insee.fr</a>
Bourgogne	AUBAIN Catherine	0380406738	<a href="mailto:catherine.aubain@insee.fr">catherine.aubain@insee.fr</a>
Bretagne	MAILLARD-BARBE Claudine	0299292568	<a href="mailto:claudine.maillard-barbe@insee.fr">claudine.maillard-barbe@insee.fr</a>
Centre	Pas de correspondant <sup>1</sup>		
Champagne-Ardenne	MASTRI Mario	0326486667	<a href="mailto:mario.mastri@insee.fr">mario.mastri@insee.fr</a>
Corse	GALLARD Élisabeth	0495235486	<a href="mailto:elisabeth.gallard@insee.fr">elisabeth.gallard@insee.fr</a>
Franche-Comté	TOFFEL Daniel	0381412582	<a href="mailto:daniel.toffel@insee.fr">daniel.toffel@insee.fr</a>
Haute-Normandie	DEMARAIS Marie-Noëlle	0235524977	<a href="mailto:marie-noelle.demerais@insee.fr">marie-noelle.demerais@insee.fr</a>
Ile de France	BERTUIT Fabrice	0130969142	<a href="mailto:fabrice.bertuit@insee.fr">fabrice.bertuit@insee.fr</a>
Languedoc-Roussillon	ZAPATA Marie-Hélène	0467157125	<a href="mailto:marie-helene@zapata@insee.fr">marie-helene@zapata@insee.fr</a>
Limousin	DESNOYERS Marie France	0555452143	<a href="mailto:marie-france.desnoyers@insee.fr">marie-france.desnoyers@insee.fr</a>
Lorraine	BRUYAS Pierre	0383918530	<a href="mailto:pierre.bruyas@insee.fr">pierre.bruyas@insee.fr</a>
Midi-Pyrénées	FOUQUET Dominique	0561366108	<a href="mailto:dominique.fouquet@insee.fr">dominique.fouquet@insee.fr</a>
Nord Pas de calais	JIMENEZ Sébastien	0320628057	<a href="mailto:sebastien.jimenez@insee.fr">sebastien.jimenez@insee.fr</a>
PACA	KELLER Claude	0491175807	<a href="mailto:claudie.keller@insee.fr">claudie.keller@insee.fr</a>
Paris DG	JAUNASSE Alain	0141177859	<a href="mailto:DG75-mutuelle-siege-national@insee.fr">DG75-mutuelle-siege-national@insee.fr</a>
Pays de la Loire	SIRVEN Marie-Josée	0240417677	<a href="mailto:marie-josée.sirven@insee.fr">marie-josée.sirven@insee.fr</a>
Picardie	HERBET Floriane	0322975210	<a href="mailto:floriane.herbet@insee.fr">floriane.herbet@insee.fr</a>
Poitou-Charentes	COLLANGE Marie-France	0549300192	<a href="mailto:marie-france.collange@insee.fr">marie-france.collange@insee.fr</a>
Réunion	BELON Daniel <sup>1</sup>		
Rhône-Alpes	BARDET Catherine	0478632808	<a href="mailto:catherine.bardet@insee.fr">catherine.bardet@insee.fr</a>
Siège	JAUNASSE Alain	0141177859	<a href="mailto:DG75-mutuelle-siege-national@insee.fr">DG75-mutuelle-siege-national@insee.fr</a>
Siège	LARY Jeannine	0141177839	<a href="mailto:DG75-mutuelle-siege-national@insee.fr">DG75-mutuelle-siege-national@insee.fr</a>
Siège	NEDAUD-PLANADE Nicole	0141177838	<a href="mailto:DG75-mutuelle-siege-national@insee.fr">DG75-mutuelle-siege-national@insee.fr</a>

<sup>1</sup> S'adresser au siège